

**Séance du 24 MAI 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : INFORMATIQUE - Adhésion de la Ville de Bayonne à l'Association Adullact.

Madame Doucet-Joyé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les logiciels utilisés par les agents de la Mairie de Bayonne sont de deux types : les logiciels dits « métiers » qui concernent un domaine particulier et les logiciels dit « transversaux », bureautique ou ensemble des applications d'échanges d'informations en interne et en externe, telles que la messagerie électronique ou les outils d'échanges dématérialisés avec nos partenaires.

Par ailleurs, les logiciels sont de nature distincte, chacune impliquant un modèle économique différent. Certains sont dits « propriétaires » et impliquent une politique d'achat de droits d'utilisation sous forme de licence, payés à l'éditeur du logiciel. D'autres sont dit « libres » et induisent plutôt une politique de services de prestataires, (qui peuvent être locaux), liés à la mise en œuvre, l'assistance et surtout la maintenance.

Aujourd'hui, les solutions informatiques basées sur les logiciels libres sont matures et fiables, aussi bien dans le domaine métier que pour les logiciels transversaux. L'Adullact (Association des développeurs et des utilisateurs des logiciels libres dans l'administration et les collectivités territoriales) créée en octobre 2002 conseille, fédère les collectivités et permet de mutualiser les efforts de chaque collectivité pour l'utilisation et la mise en place de logiciels libres, afin de garantir une rationalisation des coûts informatiques, tout en favorisant l'intervention des prestataires locaux dans un modèle économique de service.

L'Adullact travaille en partenariat avec la DGME (Direction générale de la modernisation de l'Etat) ainsi qu'au niveau européen.

L'adhésion de la Ville de Bayonne à l'Adullact nous est apparue utile car elle aurait pour effet :

- de rejoindre une communauté de collectivités qui souhaitent partager entre elles des ressources logicielles libres afin de mieux utiliser l'argent public,
- de participer à la pérennisation de cette structure, nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national,
- de permettre à la Ville de Bayonne d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et de développement des logiciels,
- d'avoir accès aux services réservés aux adhérents, et notamment à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

De plus, une telle adhésion nous permettra de faire baisser les coûts logiciels sans baisser la qualité de ces derniers, et ce, afin de dégager des financements pour améliorer les éléments matériels et les infrastructures des équipements informatiques.

En conséquence, je vous demande d'autoriser la Ville de Bayonne à adhérer à l'association Adullact et à régler la cotisation annuelle d'un montant de 3.000 €.

Il convient également de désigner un représentant de la Ville auprès de la dite association et je vous propose de nommer Madame Sylvie DURRUTY, Adjointe déléguée aux NTIC.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.